

Marne • 566 145 hab.

Faciliter l'intégration des jeunes handicapés

Plus de dix ans de combat du collectif d'associations Cap intégration Marne et du conseil général auront été nécessaires pour mettre en place le premier service départemental spécialisé d'accompagnement des jeunes handicapés. Un partenariat exemplaire, au regard des difficultés que peuvent rencontrer d'autres départements.

«**J**'ai du mal à aller de l'avant, à m'extirper de mon cocon. Souad, elle me stimule. Quand j'ai des comportements bizarres, d'un petit signe, elle m'avertit qu'ils sont inappropriés. Elle m'aide à bien me tenir face aux autres», explique doucement Valentin, tout en posant délicatement la main sur celle de Souad, son auxiliaire d'intégration scolaire et sociale (AISS). Valentin souffre du syndrome d'Asperger, une forme d'autisme. Malgré ce handicap, depuis 2008, il étudie à l'université de Reims Champagne Ardenne pour obtenir une licence en langues étrangères appliquées. Sans Souad, qui prend note de ses cours, l'assiste dans ses révisions, et fait le lien avec les étudiants et les professeurs, Valentin n'aurait jamais pu entreprendre ces études. Souad fait partie des soixante-cinq salariés de Cap intégration Marne, un collectif d'associations qui propose un service d'accompagnement individualisé destiné aux jeunes handicapés de la Marne, tous handicaps confondus et en tous lieux de vie.

Statut aujourd'hui pérenne

Il aura fallu dix années de lutte de la part de sa présidente, Elisabeth Loppin, pour que le collectif obtienne un statut lui permettant de pérenniser ses financements. Il est ainsi devenu, le 1^{er} janvier 2010, un service d'aide et d'accompagnement à domicile pour des jeunes jusqu'à 20 ans, prestataire du conseil général, et financé dans le cadre de la prestation de compensation du handicap (PCH). «L'accompagnement des personnes handicapées permet d'apaiser la relation à l'autre. L'auxiliaire

explique le handicap, traduit, fait le lien pour que les personnes en face ne soient pas démunies. C'est grâce à cet accompagnement que la personne devient autonome», martèle Elisabeth Loppin. Cette mère de deux enfants handicapés a lutté pour faire reconnaître le droit à la compensation du handicap par une tierce personne, puis, à partir de la loi sur le handicap du 11 février 2005 qui l'évoque, enfin, pour le faire appliquer, en tous lieux de vie. «Dans la Marne, l'accessibilité ne concernait pas uniquement la question des bâtiments. Le conseil général a compris la nécessité de l'accompagnement spécialisé et a soutenu financièrement le collectif à chaque tournant décisif», reconnaît-elle.

A ses débuts, en 2001, Cap intégration Marne prend appui sur deux conventions: l'une, signée avec l'inspection académique, lui permet d'œuvrer au sein des établissements scolaires, l'autre, passée avec la préfecture, lui donne accès au dispositif des contrats emploi-jeunes, sur lequel le financement repose alors à 90%. En 2006, quinze contrats de ce type au sein du collectif arrivent à leur terme, sans solution pérenne. «Avec l'entrée en vigueur de la loi sur le handicap de

AVANTAGES

- La MDPH s'appuie sur Cap intégration Marne pour une évaluation plus fine des capacités de l'enfant ou du jeune.
- Les besoins des familles sont pris en compte au même titre que ceux de l'enfant.

INCONVÉNIENT

- Le dispositif n'intègre pas l'accompagnement scolaire, faute d'un accord avec l'Education nationale.

BUDGET

800 000 € pour Cap intégration Marne (coût horaire du service: 23,56 €).

ACTIVITÉ

98 usagers, 35 333 heures réalisées dont 498 en milieu scolaire en 2011.

EFFECTIFS

62 auxiliaires, soit 26 équivalents - temps plein.

CONTACT

Elisabeth Loppin, présidente de Cap intégration Marne, email: cap-integration-marne@wanadoo.fr

2005, nous n'avions plus de poids sur le champ scolaire puisque l'accompagnement relevait désormais de la responsabilité de l'Education nationale. Par ailleurs, notre accompagnement en tous lieux de vie n'entraîne dans aucune case juridique», explique Elisabeth Loppin. Coûte que coûte, la structure poursuit, mais elle s'épuise financièrement. «Nous avons bataillé auprès de la Direction générale de l'action sociale (DGAS) pour que soit créée une sorte de service d'accompagnement à la vie sociale [qui s'adresse aux adultes handicapés, ndlr]

Accompagner en tous lieux de vie reste complexe

Depuis 2010, Cap intégration Marne n'est plus habilitée à intervenir à l'école. «Pour des questions de responsabilité, l'Education nationale refuse des auxiliaires qu'elle n'aurait pas agréés. Par conséquent, les auxiliaires du collectif d'associations ne peuvent pas officier dans les établissements scolaires, et les enfants handicapés scolarisés se trouvent tiraillés entre plusieurs professionnels», regrette Guy Carrieu, directeur général des services du conseil général de la Marne. Pour contourner le problème et garantir la continuité de l'accompagnement, quelques auxiliaires de Cap intégration Marne ont accepté de signer deux contrats: l'un avec l'Education nationale pour les heures d'accompagnement scolaire, l'autre avec le collectif, lorsqu'elles quittent l'établissement.



Les auxiliaires de Cap intégration Marne apportent leur soutien aux jeunes en tous lieux de vie, notamment en formation professionnelle (comme ici). Un accompagnement toutefois plus difficile dans les établissements relevant de l'Education nationale.

P. GAILLARDIN

transposé aux enfants. Sans succès», regrette Guy Carrieu, directeur général des services (DGS) du conseil général. Finalement, le service est maintenu par arrêté préfectoral dans le cadre d'un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (Sessad) à titre expérimental, et pour une période de trois ans. Le département supporte un tiers du montant des financements, tandis que le reste est pris en charge par l'Etat. Mais 2009 sonne la fin de l'expérimentation et des financements qui l'accompagnent.

Environnement sécurisant

«Il a fallu arrêter le mélange des genres. Le conseil général ne pouvait plus financer un service qui relevait de l'Education nationale», tranche le DGS. Cap intégration Marne dépose alors un nouveau projet de service auprès du comité régional d'organisation sociale et médico-sociale, fondé uniquement sur l'accompagnement hors temps scolaire, et soutenu par le conseil général. Il est cette fois validé et c'est dans ce cadre que le dispositif trouve sa pérennisation.

Aujourd'hui, le collectif représente un budget annuel de 80000 euros pour

le département. «On ne peut pas dire qu'il faut favoriser l'intégration en milieu ordinaire sans s'en donner les moyens!» fait valoir Guy Carrieu. Pour Nadine Nonain, directrice de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Cap intégration Marne bouscule le regard porté sur le handicap. «L'évaluation en commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) consiste encore trop souvent à évaluer la déficience dont souffre l'individu alors qu'il faudrait, au contraire, prendre appui sur ses capacités pour lui permettre de progresser. Le collectif nous pousse à aborder l'évaluation différemment», admet-elle. De fait, le service existait bien avant la naissance de la MDPH: en 2005, Cap intégration Marne accompagnait quatre-vingts familles. «Au moment de la mise en œuvre de la PCH, le collectif nous a incités à préciser le type d'accompagnement dont chaque enfant a besoin: environnement sécurisant, relation affective...» détaille Nadine Nonain.

Autre atout de Cap intégration Marne: créer un lien entre le soin, l'école, le médico-social et la famille, car des parents éprouvés par le handicap ne

sont pas toujours en mesure de le faire. Là encore, la MDPH se sert de cette expertise. Pour Nadine Nonain, «cela facilite la construction de parcours individuels pour une meilleure intégration des jeunes en milieu ordinaire».

Des freins persistants

Aujourd'hui, le département a contourné l'écueil induit par le refus de l'Education nationale d'accepter des auxiliaires qu'elle n'a pas elle-même agréés (lire l'encadré p.42). Mais au prix d'une situation qui reste très inconfortable, tant pour ces derniers que pour le collectif. Et encore faut-il que les dossiers soient instruits en CDAPH... Car la Marne n'est guère mieux lotie que les autres départements. Les demandes affluent, les délais d'instruction s'allongent - de six mois en 2011, ils sont désormais proches d'une année. «Les dépenses de la MDPH ne sont pas couvertes, en raison d'un financement insuffisant de l'Etat!» s'insurge Guy Carrieu. «Construire et faciliter une culture de réseau avec de tels retards, tout en conservant la qualité de l'évaluation, c'est le travail le plus difficile de la MDPH!» convient Nadine Nonain. *Michèle Foin*

1 200 €

C'est le montant moyen du plan d'aide mensuel versé par la MDPH aux enfants accompagnés par Cap intégration Marne. A titre de comparaison, un séjour en établissement spécialisé coûte en moyenne 5 000 euros par mois.

28 000

DOSSIERS ont été reçus par la MDPH de la Marne en 2011 (dont 6 490 concernent des enfants), soit près de deux fois plus qu'en 2006.